

Département de l'AIN  
—  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE  
—  
Canton de MIRIBEL  
—  
Commune de BEYNOST

COMMUNE DE  
**BEYNOST**

N° 07-2024-70

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 3 octobre 2024  
Convocation du : 26 septembre 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, trois octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**FINANCES : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Flèche Motocycliste de Beynost (FMB) pour l'organisation de la fête de ses 70 ans**

**Présents** : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER.

**Représentés** :

Mme Annie MACIOCIA donne procuration à M. Sergio MANCINI  
M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON  
Mme Elodie BRELOT donne procuration à M. Philippe MAILLEZ

M. Jean-Pierre COTTAZ donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

**Absents** : Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Cyril LANGELOT, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ

**Secrétaire de séance** :

Mme Véronique CORTINOVIS

Le rapporteur informe l'assemblée que l'Association Flèche Motocycliste de Beynost (FMB), ouverte à tous, et qui compte à ce jour 25 bénévoles et 34 adhérents, souhaite organiser le 21 septembre 2024, la « Fête des 70 ans », qui se déroulera sur le site du complexe de Mas de Roux. La première partie de cet événement a eu lieu le 15 juin dernier sur l'ancien terrain de moto cross, remportant un franc succès.

La fête du mois de septembre prévoit :

- Une exposition de motos anciennes (1954 à 2000)
- Une exposition retraçant l'histoire du club
- Une exposition de photos relatant 45 ans de compétition sur l'ancien site
- Une soirée avec repas et vidéo rétrospective du club

A ce jour, le prévisionnel de cette journée s'avère déficitaire. L'association sollicite donc une subvention exceptionnelle de la commune, à hauteur de 4 000 euros, ce qui permettrait d'équilibrer le budget et notamment de réaliser des tapis environnementaux personnalisés pour protéger les estrades et sécuriser la présentation des motos.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de cette subvention, conditionnée par la tenue de la fête des 70 ans du club.

### **DELIBERE**

**Considérant** l'intérêt que présente cette association dans sa contribution à l'offre de loisirs sur le territoire communal et par ses manifestations ouvertes à tous,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	23	
---------	----	--

Pour	23	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ
Contre		
Abstention		
NPPV		

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle à l'association FMB, pour l'organisation de la fête des 70 ans, pour un montant de 4 000 euros.

DIT que cette somme sera mandatée à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement – autres personnes de droit privé » du chapitre 65 des dépenses de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



*Caroline Terrier*

Caroline TERRIER,  
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :  
001-210100434-20241003-  
qIfX010001ab1b-DE  
Date de télétransmission : 07-10-2024  
Date de réception préfecture : 07-10-2024